



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOUZON

Par arrêté préfectoral n°2021-246 du **30 AVR. 2021** est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS Métassociation sise 13 Grande Rue à Euilly-et-Lombut (08210) en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole, à l'adresse «Lieu-dit Baybel» à Mouzon (08210) au titre de la rubrique 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera du **lundi 31 mai 2021 au lundi 28 juin 2021** inclus.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Mouzon – 4 place de l'hôtel de ville – 08310 Mouzon, aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr) / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Mouzon ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes  
DCAT/ bureau des procédures environnementales  
1 place de la Préfecture  
BP 60002  
08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **30 AVR. 2021**

le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO